

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le 26 février à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL LE JEUNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame GAUTHIER Raymonde, Maire.

Date de la convocation : 18 février 2020.

Présents : Mme GAUTHIER Raymonde, Mme M. BRUYERE-ISNARD Thierry, M. CARUANA Christian, M. CASTANIER Gérard, Mme GREGORIAN Gisèle, M. LABOYE Jean-Michel, Mme MARGOTTON Magalie, M. SIMONNET Joseph.

Absente excusée: Mme SOLIGNAC-CREGUT Michelle qui a donné procuration à MME GAUTHIER Raymonde.

Absents : M. CAFY Christian, Mme GARCIA Sabrina

Nombre de conseillers en exercice: 11

Présents : 8

Nombre de votants : 9

Secrétaire de séance : Mme GREGORIAN Gisèle.

ORDRE DU JOUR

- **Approbation des comptes administratifs 2019**

- ✓ **Compte administratif de la commune**

Madame le Maire présente les résultats de l'exercice 2019 pour la commune et apporte toutes précisions utiles concernant la réalisation du budget.

Ceux-ci s'établissent comme suit :

Fonctionnement

Dépenses : 862 879,45 euros

Recettes : 1 188 516,41 euros

Excédent : 325 636,96 euros

Investissement

Dépenses : 211 805,76 euros

Recettes : 127 874,04 euros

Déficit : 83 931,72 euros

Restes à réaliser : 73 277.51 euros en dépenses

Sortie de Mme le Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix (7 pour), approuve les résultats comptables de l'exercice 2019 pour la commune et considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

- 157 209.23 euros au compte 1068 investissements en dépense,
- le solde de l'excédent soit 168 427.73 au compte 002 excédent de fonctionnement reporté.

- ✓ **Compte administratif du service de l'eau et de l'assainissement**

Madame le Maire présente et commente les résultats comptables de l'exercice 2019 relatifs au budget du service de l'eau.

Ceux-ci s'établissent comme suit :

Fonctionnement

Dépenses : 343 089,34 euros

Recettes : 354 629,00 euros

Excédent : 11 539,66 euros

Investissement

Dépenses : 241 712,92 euros

Recettes : 428 482,61 euros

Excédent : 186 769,69 euros

Solde des Restes à réaliser : 156 952.16 euros en dépenses

Sortie de Madame le Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix (7 pour), approuve les résultats comptables de l'exercice 2019 du service de l'eau et de l'assainissement et décide d'affecter l'excédent de fonctionnement, soit 11 539,66 euros au compte 002 excédent de fonctionnement reporté et 186 769.69 euros au compte 001 Excédent d'Investissement reporté.

✓ **Compte administratif de la Médiathèque**

Madame le Maire présente les comptes de la Médiathèque qui s'établissent comme suit :

Fonctionnement	Investissement
Dépenses : 33 668,85 euros	Dépenses : néant
Recettes : 34 154,49 euros	Recettes : 389,00 euros
Excédent : 485,64 euros	Excédent : 389,00 euros

Sortie de Madame le Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix (7 pour), approuve les résultats comptables de la Médiathèque et décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de 485,64 euros au compte 002 excédent de fonctionnement reporté.

• **Enquête publique relative à l'aliénation d'une partie de chemin communal**

Madame le Maire rappelle que par délibération du 16 octobre 2019, le Conseil Municipal a décidé du lancement d'une enquête publique concernant la demande d'un particulier d'acquérir une partie de chemin communal.

Elle indique que la procédure engagée conformément à la réglementation est maintenant close et rend compte du rapport établi par le commissaire enquêteur.

Considérant l'avis favorable rendu par ce dernier, elle invite le Conseil à :

- se prononcer sur la demande du particulier,
- fixer le prix de cession.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix (9 pour), décide de vendre une partie de chemin communal à un particulier, au prix de 30 euros/m².

• **Aide financière à l'acquisition d'outils informatiques (tests) au profit du psychologue de l'Education Nationale**

Madame le Maire fait part de la demande de soutien financier présenté par le psychologue de l'Education de l'Education Nationale qui intervient dans une vingtaine d'écoles du Sud Ardèche, dont celles de notre regroupement pédagogique.

Ce soutien financier, destiné à l'acquisition de tests d'évaluation des difficultés repérées chez les enfants, s'élèverait à 150 euros par commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix (9 pour), décide d'allouer une subvention de 150 euros pour l'acquisition de tests d'évaluation.

Suite à l'intervention de la mairie de Ruoms, le psychologue étant administrativement rattaché à un groupe scolaire ruomsois, l'aide sera versée à la mairie précitée.

• **Rénovation de la salle des fêtes**

Gisèle GREGORIAN rappelle l'accord de principe donné en séance du 16 octobre 2020 par le Conseil Municipal à Madame le Maire pour déposer des demandes de subventions dans le cadre de l'opération de rénovation de la salle des fêtes dont les travaux ont été évalués à 345 440 euros.

Toutefois la délibération prise le 16 octobre 2019 ne fait état expressément que de la demande de subvention auprès des fonds européens. Il convient donc de la compléter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des voix (8 pour, 1 contre), donne son accord à Madame le Maire pour solliciter les subventions suivantes :

Etat (DETR) : 83 630,00 euros
Région : 100 000,00 euros
Département : 69 088,00 euros
Communauté de Communes (fonds de concours) : 12 000 euros

- **Demande d'annulation d'une délibération**

Madame le Maire donne lecture de la lettre adressée par l'association de chasse suite à la délibération du Conseil Municipal du 4 septembre 2019 de ne pas procéder à une extension de réseau électrique permettant de mettre le cabanon de chasse en conformité avec des normes d'hygiène.

Considérant

- d'une part, que les extensions de réseaux ne nécessitent pas une délibération du Conseil Municipal,
 - d'autre part, qu'en refusant cette extension, la commune crée une inégalité de traitement entre les associations,
- Madame le Maire soumet à l'assemblée la possibilité d'annuler la délibération du 4 septembre 2019.

Magalie MARGOTTON déclare ne pas vouloir prendre part au vote

Après un large débat, le Conseil Municipal, à la majorité des voix exprimées (4 pour, 2 contre, 2 abstentions) se prononce pour l'annulation de la délibération du 4 septembre 2019.

- **50^{ème} anniversaire du Parc National des Cévennes**

A l'occasion de son 50^{ème} anniversaire, le Parc National des Cévennes souhaite organiser des chantiers participatifs. Le Conseil Municipal nouvellement élu, s'il décide de participer à ce projet, aura à faire connaître avant le 30 juin 2020 les travaux pouvant donner lieu à un chantier participatif.

- **Point sur le Tour de France**

Madame le Maire rappelle que la commune de Saint Paul le Jeune est commune relais étape du Tour de France. A ce sujet, elle fait état de la tenue d'une réunion de la Commission Départementale de Sécurité Routière le 15 avril prochain à Privas. Il reviendra au Conseil Municipal nouvellement élu de désigner deux représentants.

- **Information sur la qualité des comptes de la commune**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du suivi de l'indice de qualité des comptes de la commune effectué par le Trésorier Public.

A l'appui des documents remis en séance, elle souligne que globalement, les indices de qualités dans la gestion comptable progressent chaque année et se situent en-dessus de la moyenne nationale.

Ces indices, présentés sous la forme d'une note sur 20, s'établissent comme suit :

Commune : 20,6

Eau/Assainissement : 18,9

Ces résultats sont excellents et confirment, s'il le fallait, le sérieux et le professionnalisme de l'agent en charge des opérations comptables et suivis budgétaires.

- **Demande de subvention de l'Ardéchoise**

Madame le Maire informe de la demande de subvention faite par l'USSPJ dans le cadre de l'organisation de l'Ardéchoise. Il reviendra au prochain Conseil Municipal de décider du montant de cette aide financière.

Toutefois, pour permettre aux bénévoles de préparer la décoration du village, un bon d'achat sera délivré pour l'achat de fournitures.